SUIS-JE DANS LE PÉCHÉ SI JE ME COUCHE TARD PUIS NE ME RÉVEILLE PAS AU FAJR?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière

Suis-je dans le péché si je me couche tard puis ne me réveille pas au fajr ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 03

Question :
Je dors à une heure tardive la nuit, je mets le réveil pour l'appel à la prière du fajr et parfois je ne me réveille qu'une heure après la prière. Suis-je pêcheur pour cela et que dois-je faire ?

Réponse :

Si tu veilles, que tu ne dors pas jusqu'à la fin de la nuit, alors tu es pécheur. Ô mon frère, dors, prend ta part de sommeil afin de te lever pour la prière du fajr. Cependant, si tu prends ta part de sommeil durant la nuit, que ton sommeil est lourd, que la montre ne t'a pas réveillé et que ceci n'a pas lieu de façon continuelle mais seulement par moments, alors tu es excusé pour cela. « **La plume a été levée pour trois** » et parmi eux « **celui qui dort jusqu'à ce qu'il se réveille.** ». Si c'est par ta cause à toi que tu ne te lèves pour la prière du fajr, tu es alors dans le péché et ce que tu fais est interdit. Mais si ce n'est pas toi la cause de cela, alors tu n'es pas pécheur.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/14834